



# Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-03, laquelle concerne le lot 5 075 172 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue Principale.

La demande consiste à autoriser une hauteur de 7,4 mètres pour la construction d'un garage alors que l'article 7.9 intitulé « Hauteur » du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que la hauteur soit de 6 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 11 avril 2022, à 19 heures.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 28 mars 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JC Bellemare', written over a horizontal line.

**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier